Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2018/66

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 SEPTEMBRE 2018

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 JUILLET 2018

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 07 septembre 2018 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu *le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,*
Vu *les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ APPROUVE le procès-verbal du conseil d'administration du 06 juillet 2018, tel que figurant en pièce ci-jointe.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 07 septembre 2018.

Nombre de membres présents	**22**
Nombre de membres représentés	**11**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**33**
Nombre de votes pour	**33**
Nombre de votes contre	**0**

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 02/10/2018

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 24/09/2018